

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 21 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt et un mars à dix-sept heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de  
ses séances sous la Vice-Présidence de  
Madame Gwendoline DESFORGES.

Étaient présents :

Nombre de membres :  
En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 16

Madame Gwendoline DESFORGES  
Monsieur Pierrick FOURNIER  
Madame Anne-Laure de BROSSES  
Madame Denise JOURDRIN  
Monsieur Jacques LELUBRE  
Madame Laurence de CHABOT  
Madame Agnès THÉBAUD  
Madame Véronique BECQUET  
Madame Marie-Laure de BECDELIÈVRE  
Madame Michèle BIANCO

Membres absents avec pouvoir :

Madame Laurence BERNARD  
(pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)  
Monsieur Pascal SIMONNET  
(pouvoir à Monsieur Pierrick FOURNIER)  
Monsieur Philippe CLOUS  
(pouvoir à Madame Anne-Laure de BROSSES)  
Madame Anne-Marie COLIN  
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)  
Monsieur Bernard LONGATTE  
(pouvoir à Monsieur Jacques LELUBRE)  
Madame Hélène de FUMICHON  
(pouvoir à Madame Marie-Laure de  
BECDELIÈVRE)

Membre absent sans pouvoir :

Madame Christelle LECLERCQ

*n° 2024-07*

Adoption du budget Primitif 2024

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du  
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

Accusé de réception  
078-267801397-20240321-2024-07-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024



CONSEIL D'ADMINISTRATION du  
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PECQ  
du 21 MARS 2024

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2024

Après avoir présenté le budget par chapitre,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, vote et adopte le budget primitif 2024 du C.C.A.S. qui est arrêté, en recettes et en dépenses, comme suit :

Section d'investissement	
Recettes	Dépenses
22 359, 50€	22 359,50 €

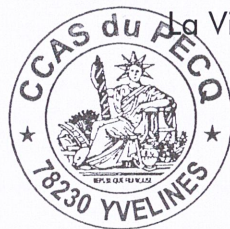
Approuve le budget primitif 2024 en section d'investissement à 22 359,50 €

Section de fonctionnement	
Recettes	Dépenses
780 000 €	780 000 €

Approuve la section de fonctionnement à 780 000,00 €.

Précise que la Présidente du C.C.A.S. peut procéder à des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

Fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,



Gwendoline DESFORGES  
Adjointe au Maire

Publié le :